

Nature de l'acte : 8.3

N° 2024 07 643

Mis en ligne le ....05...07...24

**PROROGATION DE L'ARRÊTÉ N° 2024 05 512 RELATIF AU STATIONNEMENT DE VÉHICULES DE CHANTIER AU DROIT DE L'HÔTEL STE ELISABETH AU N° 19 RUE DU RÉVÉREND PÈRE DE FOUCAULD SUR 2 EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION DU 03 JUIN AU 05 JUILLET 2024 INCLUS**

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu l'arrêté municipal n° 2024-05-512 du 27 mai 2024 autorisant la SAS MADONNA à stationner des véhicules de chantier immatriculé GW 191 WS ou CH 158 NB ou CX 409 PB ou ER 824 QF sur 2 emplacements de stationnement au droit de l'Hôtel STE ELISABETH portant le n° 19 rue du Révérend Père de Foucauld pour travaux de rénovation du 03 juin au 05 juillet 2024

Vu la demande de prorogation de l'autorisation du 05 juillet au 05 août 2024,

Considérant qu'il est donné une suite favorable à la SAS MADONNA en raison du non achèvement des travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 - Prorogation**

Les dispositions prévues par l'arrêté municipal n° 2024-05-512 sont prorogées du 05 juillet au 05 août 2024.

**ARTICLE 2 - Recours.**

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé ou à compter de sa date de publication électronique.

**ARTICLE 3 - Application de l'arrêté.**

Madame la Directrice Générale Adjointe des Services et les agents placés sous son autorité, et Madame la Cheffe de la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lourdes, le 04 juillet 2024

Pour le Maire,  
L'adjoint délégué,

  
Philippe ERNANDEZ

Notifié le .....

Par courrier recommandé envoyé le .....

Par remise en main propre

Par mail envoyé le 05/07/2024

Je soussigné(e).....

Signature : .....

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de PAU

Cours Lyautey - 64000 PAU

dans un délai de deux mois.